L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 5 DÉCEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

DEMANDE—Une bonne cuisinière française pour une petite famille. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 253, rue Canal.
1er déc—1 et 5.

ON demande Un associé en commandite ayant un capital de $800 à $1000, pour l'exploitation d'un genre d'affaires sûres. S'adresser V. H., à ce bureau. 3déc—3f

UNE Dame catholique, avec de bonnes références, offre de prendre chez elle un ou deux enfants âgés de 4 ans ou plus, pour en prendre soin et s'occuper de leur éducation. Dans la famille on parle avec perfection l'anglais, l'espagnol et le français. S'adresser à la "Lettre A", au bureau de ce journal. On s'entendra pour les prix 27nov—15f

PERDU.

PERDU—Jeudi soir, le 2 décembre 1886, un chien noir et blanc pivelé, ayant des marques de feu aux oreilles et les pattes de devant cassées, répondant au nom de Major. La personne qui le ramènera au No 5 rue Annette recevra une récompense libérale. 5 déc—1f

PERDU—Un chien d'arrêt puce et blanc, nom propriétaire sur collier. Récompense payée No 337 Esplanade. 3déc—3f

A VENDRE.

A VENDRE—Une Grocerie, Bar, etc. dans un bon quartier du 2me district. S'adresser à S. Blasini, 115 Passage de la Bourse.
5 déc—3f

A Vendre, à des termes raisonnables.—La belle propriété bien connue, avec magasin de campagne, appartenant anciennement à A. Dullon, située à Madisonville, paroisse St-Tammany, consistant en quatre lots de terre, mesurant 60 pieds de face chaque, sur une profondeur de 120 pieds, et formant l'encoignure des rues Pin et St-Tammany. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Pour plus amples informations s'adresser à J. PELLOAT, à Madisonville, ou à LEON QUEYROUZE, 97 rue Decatur, Nouvelle-Orléans.
4 nov—1 m. J. D.

A LOUER.

A LOUER—La maison nouvellement réparée, rue St-Philippe, 267; 6 chambres; $13 par mois pour un bon locataire. Clés à côté. 5déc—2f

Avis spécial.

Les actionnaires de la "Red River and Coast Line", sont invités à assister à une réunion spéciale de la Compagnie qui aura lieu SAMEDI, 15 janvier 1887, à 11 heures du matin, au bureau de ladite Compagnie, pour délibérer sur le projet d'accroissement du capital et de sa division en action.

GEO. C. HAMILTON, Secrétaire.
30 nov—30f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Claude V. Andry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6 809—Division D—Attendu que Hildère Albert Andry a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Claude V. Andry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1 déc—1,5,10

Succession de Louisa Herbez, femme de Charles Fabbrone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,917—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme J. B. Rossi, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 nov—28—3,7 déc

Succession de William R. Whitaker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 19 480—Division —Attendu que Mme Veuve Wm. R. Whitaker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William R. Whitaker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 nov—28,—3,7déc.

Succession de S. M. Leblond.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18 146—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Fahey et Claire Leblond, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 déc—4,8,12

Succession de Pietro Martini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 864—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Pietro Martini, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 déc—4 8 12

Succession de Benjamin Conyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5,613—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Wm B. McLean, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de Mme Abolonia Howard, femme de Philip Perrin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 17,291—Division E—Attendu que P. S. Wiltz jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Abolonia Howard, femme de Philip Perrin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de Stephen Zacharie et Anne Waters Zacharie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 486—Division —Attendu que Stephen Zacharie Relf a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feus Stephen Zacharie et Anne Waters Zacharie, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er déc—1 5 10

Succession de John Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 465—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
27nov—27—déc 1 5

Succession de Samuel Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,550—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Matilda M. Moore, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 nov—26 déc 1 5

Succession de C. Ullmann et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,153—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Blank, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 nov—26—1,5 déc

Successions de Martin J. Nugent, Mary McDowel Nugent et Vincent N. Nugent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,421—Division A—Attendu que Hillary M. Nugent a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Martin J. Nugent, Mary McDowel Nugent et Vincent Nugent, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
26nov—26—1er 5 déc

Succession de Mme Henriette Dolhonde.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 40[illegible]—Division B—Attendu que [illegible] Dolhonde a présenté une pétition [illegible] à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Henriette D[illegible], décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 nov—27 1er 5 déc

Je veux que vous accordiez

W. G. TEBAULT,
NOS. 37, 39 & 41 RUE ROYALE.
Le Magasin de Meubles le meilleur marché du Sud.
26 juin—tous les Dim—1 an

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,
DENTISTE.
A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

A. MOROY,
Dentiste,
A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1 an

Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

ASTHME!
La poudre et la mixture anti asthmatique de Gouaux sont les meilleurs médicaments connus pour l'asthme, SOULAGEMENT IMMÉDIAT. A vendre par I. L. Lyon & Co. et Finlay & Brunswig, N. O.—Sa célèbre Pommade pour la guérison des Hémorrhoïdes.
30mai—1an—Dim.

Pommade pour les Hémorrhoïdes.—(formule de l'hôpital de Bazas, (France.) Guérison sûre. F. GOUAUX, Houma, Lne.
5 sept—t. D

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

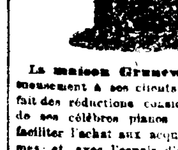

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques. CAHIERS, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasin avant d'acheter ailleurs; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 18 rue Baronne, N.O.
1er oct86—1an

ELKIN & CIE,
100......Rue du Canal......100
Invitent le public à venir examiner leurs dernières importations en
TAPIS
Velours Tournay, Mosaique, Windsor,
TAPIS DE BRUXELLES.
—Aussi—
Moquettes, Velours, Body Brussels, Trois-plis et Ingrains.
Toiles cirées, Linoleums et Cortisines Anglais.
RIDEAUX
Des derniers genres en Crêpe, Madras, Suisse et Nottingham.
Portières Turcoman et de Vienne,
Stores de fenêtres, Corniches, Flèches.
NATTES DE CHINE en grande variété.
RUGS ET TAPIS DE SMYRNE des meilleures qualités.
26oct86—1 an

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Étoffes pour Rideaux.
6 oct—1 an

W. G. Coyle & Cie.,
CHARBON, COKE.
Fittsburg, Anthracite, Cannel et Coke Connelsville,
Les Planteurs, Fonderies, Familles et personnes faisant usage de charbon pour obtenir de la vapeur seront promptement approvisionnés aux prix du marché.
BUREAUX 47 RUE CARONDELET
CHANTIER: Sur la Levée, coin de la rue Race.
1er sept—6m—Dim.Mar.Ven

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL
and LONDON
and GLOBE.
La plus grande Compagnie du monde contre l'incendie.
Plus de $38,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.
Directeurs à la Nouvelle-Orléans
J. F. SHRODER, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12nov.'86—1an—V&S.

G. Léaumont,
Pharmacie homéopathique,
Au coin des rues
DAUPHINE ET DUMAINE.
Téléphone No 406. Nlle-Orléans.
8 août—1 an

Institut Commercial
DE
Saint Aloysius,
Coin CHARTRES et QUARTIER,
Sous la direction des Frères du Sacré Cœur.
Le cours des études comprend toutes les branches commerciales des collèges de première classe.
Les langues française et espagnole y sont enseignées sans paiements supplémentaires.
On y reçoit les élèves de toute dénomination sans tenir compte de leurs opinions religieuses.
L'âge pour l'admission est de 7 à 16 ans.
N. B.—Pour plus amples informations s'adresser au
Frère Directeur de l'Institution.
5 nov—1m—dim jeu

Dr. B. J.Perez,
Médecin et Chirurgien,
D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau
No 15 rue South Rampart.
10mars86—1an

Pectoral-Cerise
d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.
"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Écoutez une Mère.
"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et, à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,
Mrs. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.
"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.
PRÉPARÉ PAR
Dr. J C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

GROS LOT
$150,000
L.S.L.
Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE M.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 14 DECEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
600 Lots de...	100..	60,000
1000 Lots de...	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit	30,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.
Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE
NOUVELLE-ORLÉANS
JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.
ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,
Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif en.
Propriété de valeur améliorée, formant le coin nord des rues Douane et Bourgogne.
Alexander Hill vs L. C. Rondenez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,037—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les privilèges et tout ce qui y appartient, située au coin nord des rues Douane et Bourgogne, dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant quatre-vingt pieds de face à la rue Douane sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Bourgogne—mesure française—plus ou moins, et composée des lots désignés par les numéros un, deux et sept, d'après un plan annexé à un acte de vente passé pardevant G. R. Stringer, notaire en cette ville, le 27 mars 1822, étant la vente d'un terrain contigu à la dite portion de terre par John Clay à Evariste Blanc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—déc 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Vve Antoine [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,054—Division E—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 5 mars 1880 et signé le 12 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 24 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une portion de terre située dans cette paroisse, à main droite du chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de face sur environ dix-huit arpents de profondeur—divisés en cinq morceaux ou lots désignés par les Nos 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 8 mars 1859 et déposé dans le bureau de B. Bouny, notaire.
Acheté de Mme Mary Parker, conformément à un acte pardevant Michael Hahn, ex notaire public, le 6 octobre 1862. (Enregistré au bureau des Aliénations, Livre 87, Folio 547.)
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 nov—23,30—7,14 20,24

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
—Succession de—
Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington Kentucky, tuteur des mineurs Cecily de G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, jr., Eloise C. McCaw et Chesley Abbott McCaw—
Attendu que John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane à Lexington, Kentucky.
Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne de donner les raisons dans les trente jours à partir de la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.
Par ordre de Cour.
JULES VIENNE, Député Greffier.
12nov—1fsap30j

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. B. Cugno contre François Claudon.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 8,057—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 6 décembre 1886, à 11 heures A. M.—
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
25 nov—25 30—6 déc

AVIS AUX CREANCIERS

Nicolo & Lucase et George E. Lucase individuellement vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 16,051—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Artigues, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 nov—30—déc 4,9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James Lewis vs. ses Créanciers—No 19 248—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire James Lewis soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville le LUNDI, 6me jour de décembre 1886, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 23 novembre 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
23 nov—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Drake et Marks, F. H. Drake & S. Marks vs. leurs Créanciers—No 19,266—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la maison Drake et Marks et Frank H. Drake et Sampter D. Marks, individuellement, et comme membre de la susdite maison soit acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée devant Fred. Zengel notaire en cette ville le SAMEDI, 20me jour du mois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant que toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre leurs biens soient interrompues.
Nouvelle Orléans, 6 novembre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte,
JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.
12 nov—3t en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. J. Warda Sons et als vs. leurs créanciers—No. 19,209—Division A—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires de la raison sociale de A. J. Warda Sons et Harmon Ward et Frederick Ward individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen, notaire en cette ville, SAMEDI, le 4me jour de décembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 1er novembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 nov—3t en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—W. M. Mayewski vs. ses créanciers—No 19,310. Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, MARDI, le 14 de décembre 1886, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et que Armand Pitié soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents non domiciliés dans cet Etat, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, Lne., 11 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 nov—3f au 14 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Isaac Smith Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8,972—En vertu d'un ordre de vente en date du 3 novembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
L'intérêt du cinquième indivis dans une certaine portion de terre située dans le sixième district de la ville de la Nlle-Orléans, autrefois paroisse de Jefferson, et connue comme lot No un de la section dix, treizième township, et du range onze est, et section huit du township treize, au sud du range onze est et section huit du township treize, range sud onze est, excepté vingt deux 10j100 acres de la partie supérieure de la section huit déjà vendus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—12 19 26 déc 3 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Kershaw & Co. vs leurs créanciers—No 19,312, Division C.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Henry Kershaw & Co., composé de Henry Kershaw, Charles R. Kershaw et E. T. Dueckert et chacun individuellement soit convoquée pardevant Frederick Zengle, notaire en cette ville, JEUDI, le 16me jour de décembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur l'application pour un répit, et qu'avis de la dite réunion soit dûment donné aux dits créanciers de Henry Kershaw & Co., et que les créanciers soient notifiés d'assister à cette réunion et que E. Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 nov—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Léon H. Carter vs Hutton Booth et James O. Burrows.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,166—En vertu d'un ordre de vente en date du 3 décembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 4 décembre 1886, à 10 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
A mon entrepôt, No 201 rue de Chartres, près de la rue Ste-Anne.
Un lot de décors de théâtre, costumes, vêtements, deux malles et divers, etc., conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 déc—3,4

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de deux terrains de valeur rue Erato, entre Baronne et Carondelet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus comme le "Geddes Hall".
François Tujague vs. George D. Geddes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,218—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 24 décembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:
Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3 dans l'îlet borné par les rues Erato, Baronne, Thalia et Carondelet, d'après un plan par C. A. de Armas, daté le 4 septembre 1856 et déposé dans le bureau de O. de Armas, notaire, le 18 mars 1857, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, mesure américaine, comme suit:
Lot No 2, trente trois pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, et le No 3, trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face sur la dite rue Erato sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur. Lesquels terrains ont été achetés par le défendeur de Charles Lauer, d'après un acte passé pardevant Abel Dreyfus, notaire, daté le 6 mai 1868.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 nov—23,30—7 14,21,24.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Patrick Blaney vs John V. Sherlock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,081.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le MARDI 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District désigné par le No 13, dans l'îlet No 2 borné par les rues Celeste, St Jaune, Tchoupitoulas et Levée, sur un plan [illegible] 1 mars 1867 [illegible] de P. Pedesclaux, alors notaire, lequel [illegible] terre, conformément à un plan et certificat de voyer signé par J. A. D'Hemecourt, annexé à un acte [illegible] pardevant [illegible] mesure [illegible] pied américain [illegible] pieds [illegible] pouces et [illegible] lignes de face à la rue St Jaune, cent cinquante neuf pieds huit pouces et [illegible] lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue New Levée, cent [illegible] pieds neuf pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas et [illegible] pieds onze pouces et deux lignes de largeur dans le fond.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 nov—3 10 17 24 28 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif civil, de propriété de valeur améliorée connue comme le No. 347 rue des Magasins.
Crescent Insurance Co., vs Samuel Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 17,458—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier district de cette ville, MARDI 28 décembre 1886, à midi, de la propriété décrite à savoir:
Un certain terrain, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient en quelque sorte situé dans le premier district de cette ville avec les bâtisses qui s'y trouvent portant le numéro municipal 347 trois cent quarante sept de la rue des Magasins, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Erato, anciennement [illegible] et Thalie, anciennement Estelle, et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue des Magasins, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.
Acquis par le défendeur par un achat de John J. Ward d'après un acte passé pardevant Andrew Hero jr., notaire en cette ville, le 9 février 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 nov—27—4 déc. 11,18,24,28

Vente de Receveurs.

E. F. LEAMEA VS A. SAMUELS.—COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.—No. 11,167

PAR ORDRE DE LA DITE COUR, EN date du 1er novembre 1886, les soussignés receveurs offrent en vente par le présent avis à une vente privée au plus fort enchérisseur l'établissement et les accessoires du "Enterprise Sash, Door & Blind Factory", situé au coin des rues Toulouse et Bassin dans la ville de la Nouvelle-Orléans comprenant en général les bâtisses de la fabrique, les bouilloires, pompes, machines, arbres de couche, outils, etc., etc., etc. Le tout plus détaillé sur l'inventaire du dit établissement au Bureau de W. F. & D. C. Mellen, 10 rue Carondelet ou au bureau de Chas. S. Rice, au No 46 rue St Charles, aussi le bail du terrain sur lequel est érigée la fabrique.
Les enchères pour l'achat de toute la propriété ou une partie de celle-ci seront reçues jusqu'à MERCREDI 15 décembre 1886. Toutes les ventes au-dessus des enchères et des enchères seront au comptant et sujettes à l'approbation de la cour.
Les enchères peuvent être laissées indistinctement à l'un des Bureaux mentionnés ci-dessus ou avec les soussignés.
WM. F. & D. C. MELLEN,
CHAS. S. RICE, Solliciteurs.
F. H. WEST,
THOS. HASAM, Receveurs.
27 nov—au 15 déc.

JUGEMENT.

A TOUS CEUX QUE CELA CONCERNE.

LE JUGEMENT SUIVANT D'INTERDICTION contre John M. G. Parker, ex-maître de Poste à la Nouvelle-Orléans, a été rendu le 21 septembre 1886:

Jugement.

Communauté du Massachusetts—A une Cour d'Epreuve tenue à Cambridge dans et pour le dit comté de Middlesex, le septième jour de septembre dans l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent quatre vingt six (1886).
Sur la demande de D. Maria Parker et Catherine Tucke pour la nomination d'un tuteur à John M. G. Parker, de Lowell, dans le dit comté de Middlesex, comme étant atteint de folie à qui John M. G. Parker ayant été notifié conformément à la loi de comparaître et donner les raisons pour lesquelles un tuteur ne serait pas nommé, comparaît et objecte à la demande, et maintenant ce 21me jour de septembre 1886, date fixée pour la continuation de l'affaire, après examen complet de l'affaire au sujet de la dite demande, la Cour croit que le dit John M. G. Parker est frappé de folie et est incapable de s'occuper de ses affaires. Il est par conséquent décrété qu'un tuteur soit nommé pour la personne et les biens du dit John M. G. Parker, et que Edward M. Tucke et Percy Parker, de Lowell, dans le comté de Middlesex, soient nommés à une les dits tuteurs à le premier donnant sécurité conformément à la loi pour l'exécution des dites fonctions.
(Signé.) GEORGE M. BROOKS, Juge de la Cour d'Epreuve.

Sur le jugement ci-dessus, le décret suivant a été rendu:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,227. Division C—affaire d'interdiction de John M. G. Parker, sur la pétition d'avoir des tuteurs nommés dans le Massachusetts reconnue.

Ordre.

Considérant les allégations et la prière de la dite pétition et documents annexés, que Edward M. Tucke et Percy Parker, de Lowell Mass., soient reconnus par cette cour comme les tuteurs de la personne et des biens de John M. G. Parker, interdit, conformément, et en vertu d'un décret rendu par la cour d'Epreuve du comté Middlesex, Etat du Massachusetts, le 21me jour de septembre 1886; pourvu cependant, que cet ordre ne soit pas compris comme autorisant les dits tuteurs à prendre possession de ou de transférer de cette juridiction aucune propriété du dit interdit jusqu'à ce qu'avis ait été donné et telles preuves offertes à la satisfaction de la cour, que toutes les dettes dues par le dit Parker dans cet Etat ont été payées.
Nouvelle-Orléans, 4 nov., 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Copie exacte.
(Signé) JULES VIENNE, Député Greffier.
Toutes les personnes prévenues de ne pas avoir de relations d'affaires avec l'interdit, John M. G. Parker.
EDWARD M. TUCKE,
PERCY PARKER.
Tuteurs.
6 nov—5 fois en 30j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 16me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire et dossiers intitulés dans les termes et avec les chiffres suivants: Josephine Cassidy vs James Francis Hogan, son mari—No 18,921.
Sur motion de MM. Jonas & Nixon, avocats de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve: la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 3 nov. 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Joséphine Cassidy femme de James Francis Hogan, et contre le dit défendant James Francis Hogan, son époux décrétant une dissolution de communauté d'acquets et gains existant entre eux, et que la plaignante, Joséphine Cassidy Hogan, ait le droit de conduire et d'administrer ses biens obtenus par la séparation. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le défendeur, James Francis Hogan, soit condamné à payer à la plaignante, Joséphine Cassidy, sa femme, la somme de $600, avec intérêt légal à partir du 1er janvier 1883 jusqu'à parfait paiement, avec lien et privilège accordés par la loi aux femmes mariées et les frais du procès. Jugement rendu le 16 novembre 1886. Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-troisième jour de novembre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26—26nov déc 11 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUENAULT.

Vente positive sans réserve de changement d'affaires.
VACHERIE.

PAR JAS. P. GUENAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 7 décembre 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur la rue Washington, à l'encoignure de la rue Dupré, au îlet après le second pont, à l'écurie de Jean Marie Gels—
La vacherie de M. Casimir Ernest dit Jean Toni, se composant de:
44 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler, et un taureau, 6 chevaux, 2 poulains et 1 mulet; 1 charrette à lait, 1 ditto à provisions, 80 têtes de volailles et 1 cochon.
Les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.
La clientèle sera divisée en deux lots et donnée aux deux plus forts acquéreurs, le plus fort des deux ayant le privilège de choisir celle de la rue ou celle du coffee stand au marché des "Magasins".
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $100 six mois, et au-dessus de $100 un an de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
28nov—28 déc 1 au 7

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le cinquième district
Succession de William Johnson et épouse.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No. 10,007.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—VENDREDI, 31 décembre 1886, à midi et demie, à la Bourse d'Encan Barretta, au débarcadère du bac du premier district Alger (5me district) en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 24 novembre 1886, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartient, situé dans le bourg Duverje dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississippi et désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 41 borné par les rues Newton, Franklin, Verret et Decatur, et mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Franklin.
Conditions—Comptant. Actes de vente pardevant Geo C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux.
30 nov—30—déc 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE
Compte à recevoir, Wagon, Buggy et autres articles.
Dans l'affaire de Henry Oertling vs ses créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D. No 16,672.
VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 11 décembre 1886 à 10 heures A. M. au local No 401 rue [illegible] en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston juge de la dite cour en date du 22 novembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un lot de comptes à recevoir, un buggy, un lot d'harnais, un lot de [illegible] wagon, et autres effets, le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
30nov—30—déc 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Premier District.
Succession de Wm. Gordon.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 18,860.

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon, SAMEDI 11 décembre 1886 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour Division B, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot actuellement en congé, daté le 4 août 1886 je vendrai la propriété décrite ci-après à savoir:
Un terrain désigné comme partie ou portion du lot No [illegible] de l'îlet borné par les rues Conti, Marais, [illegible] et Gasquet. La dite portion [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et [illegible] lignes.
Ensemble avec toutes les bâtisses (No. 130 Palmyre) et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant.
Conditions—Comptant
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire public aux frais des acquéreurs. Ceux-ci paieront en dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 p. c. sera requis sur les lieux pour lier la vente.
6 nov—6 13 20 27—déc 4 11

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Louise Marie Reiss, épouse de Henri J. Rolling, Jne.
No 18,629—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.
Charmante maison de résidence rue Esplanade, moderne d'architecture et de construction, à un crédit de longue échéance.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887 à midi à la Bourse de l'Arcade il sera vendu à l'enchère publique conformément à un arrêt de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E daté du 1er décembre 1886 et rendu dans la susdite affaire la propriété ci-après décrite.
La maison de résidence de construction moderne et des [illegible] situées dans le carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Washington, Broad et White. Le terrain mesure 351 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade rue Esplanade, 365 pieds 10 pouces et 1 ligne de façade rue Washington, 120 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne séparant le terrain du terrain près de la rue Broad, 4 pieds de façade rue White ou Septième. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges qui y appartiennent.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages construite avec modernité et récemment repeinte. La bâtisse est à distance de la rue et est entourée d'un joli grillage de fer, pavée Schillinger sur le trottoir, ombragée par de magnifiques chênes. Devant et sur les côtés il y a un jardin, des allées de pavage Schillinger et des arbres rares. Il y a aussi une maison de dépendance, pigeonnier, écurie, une grande citerne etc.
La maison principale a corridor au rez-de-chaussée et au premier, des salons à arche, bibliothèque, salle à manger luxueusement meublée avec plafonds élevés, galeries derrière et de côté, [illegible] chambre à bain et chambres de domestiques. La maison a été récemment construite et peut être immédiatement habitée. Les chars de la rue Esplanade passent toutes les cinq minutes devant la villa [illegible]. Cette magnifique maison est dans un quartier aristocratique et [illegible]. Les clefs de la maison sont au bureau des encanteurs.
Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acheteur. La balance à crédit payable en des billets de 1, 2 et 3 ans de l'acquéreur pour des sommes égales [illegible] garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété [illegible] pour cent par an [illegible]. Les améliorations devront être assurées et la police devra être transférée aux vendeurs [illegible] honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour assurer la vente.
L'acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de acquéreur.
4 déc—4 11 18 25—jan 1 8 au 15

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans. L'Etat sur la demande de Camille E. Girardey demandant une monition.
ETAT DE LA LOUISIANE.
A tous ceux que le présent avis concerne.
Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite en la ville de la Nlle Orléans le 5me jour du mois de septembre 1883 et encore le 24me jour du mois d'avril 1886, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston, le Percepteur de taxes du second district ou du district inférieur de la ville de la Nouvelle Orléans conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi, a adjugé à Camille E. Girardey le pétitionnaire ici, comme le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci après décrite, et attendu que le dit Camille E. Girardey s'est adressé à cette Cour pour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No. approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane.
Donc, dès maintenant, toutes les personnes ici intéressées sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans à faire valoir si elles en ont tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci après décrite par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification, description et autorisation d'après lesquelles les ventes se sont faites, ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessments, notices, demandes, annonces, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire en est devenu l'acquéreur, ou toute autre défectuosité, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.
Attendu, qu'à la première vente de la dite propriété, le prix payé a été de vingt-trois dollars quatre-vingt-douze, et qu'à la seconde vente de ladite propriété le prix a été de quarante-cinq dollars et que le dit prix a été payé comptant par ledit Camille E. Girardey.
DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ enregistrée au bureau des transferts de cette paroisse, livre 120 page 486, et livre 122, page 955; treize terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlet 452, borné par les rues Canal, Douane, Rendon et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos de 5 à 17 inclusivement, et mesurant ensemble 306 pieds 1 pouce et quatre lignes de façade rue du Canal, étant tous la même façade du carré rue du Canal, sur 173 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Hagan, et de semblable profondeur et façade rue Rendon.
Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1886. Signé N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'hon A. L. Tissot, juge de la dite cour; Division A, actuellement en congé.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Copie exacte.
Jas. D. Rankin, Sous Greffier.
26 oct—3 10 17 24 26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 11 novembre 1886, dans l'affaire No. 19,134 ayant pour titre:
Succession de Chas. Folds, Sr.,
Il sera vendu à l'enchère publique, pour du comptant, par Chas. Folds Jr., l'administrateur de ladite succession, à la Bourse d'Encan Arcade le MERCREDI 15 décembre, à 2 P. M., la propriété décrite ci-dessous à savoir:
Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, désignés comme lots Nos. 25 et 26 dans l'îlet borné par les rues Zimple, Dublin, Madison et Quatrième; le lot No 25 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le No 26 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur [illegible].
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE
Fonds d'étoffes à doublure, Jeans, un coffre-fort, tables, etc.
Succession de Moses Manasses.
No. 19,244—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR VINCENT & CO., ALEX. LEVY encanteur—Le 16 décembre, à 10 heures précises du matin, en vertu d'un ordre de l'hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District d'Orléans, Division E, en date du 3 décembre 1886—
Il sera vendu au No 58 de la rue de la Douane le fonds de marchandises de Moses Manasses décédé, consistant d'étoffes à doublure, de Jeans et d'un coffre fort, de tables, etc.
Conditions—Comptant. 4 déc—4, 13, 16

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Grande Vente à l'Encan
—DE—
Propriétés foncières à Carrollton.
Emplacement de choix dans les principales rues.
Et un emplacement d'affaires sur le Chemin du Bayou, dans le Second District.
Succession de Louis Gordon.
No. 18,295.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. [illegible], encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 18 décembre 1886 à midi à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans la ville de la Nlle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu dans l'affaire ci-dessus, en date du 14 octobre 1886, il sera vendu à l'encan pour compte de la succession de Louis Gordon les propriétés suivantes savoir:

Propriété dans le Second District.

1° Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, la rue du Quartier, [illegible] Remparts et la rue St-Claude, [illegible] pieds français 30 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations comprennent une [illegible], faisant face au Chemin du Bayou [illegible], elle porte le numéro 193 Chemin du Bayou.

Propriété dans le Septième District.

2° Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent à Carrollton, No 85 borné par Carrollton Avenue, les rues Hampson, Seconde et Dublin, [illegible] 41 pieds 3 pouces de face à l'Avenue Carrollton [illegible] coin de Carrollton Avenue et de la rue Hampson [illegible] dées à un étage dont le coin est occupé par un débit de rafraîchissements.

3° [illegible] cottage en bois à un étage [illegible].

4° [illegible] Dublin, Seconde et Buribe, et Carrollton Avenue [illegible] coin des dites rues [illegible] un étage [illegible] Seconde [illegible].

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations [illegible] précédemment décrite [illegible] une écurie en bois, auvents,

6° Une partie de terrain [illegible] Deuxième, Buribe, Jefferson et Cambronne [illegible] coins des dites rues [illegible] trois maisons en bois à un étage.

7° Deux terrains [illegible] une bâtisse en bois, à un étage.

8° Cinq terrains [illegible] Jefferson et Buribe [illegible].

9° Un terrain [illegible] Levée, Seconde, Madison et Cambronne [illegible] une grande bâtisse en bois à deux étages [illegible].

10° Trois terrains [illegible] rues Levée, Monroe, Quatrième et Madison [illegible] une maison en bois à deux étages.

Conditions [illegible]
16 nov—16 27—déc 4 11 18

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété à deux corps de logis, No. 1075 rue Tchoupitoulas entre Tolédano et l'Avenue de la Louisiane.
Succession de Mme Louisa Gert Renz
A L'encan à des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No. 13 rue Carondelet—SAMEDI 11 décembre 1886 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 8 novembre 1886, Dossier No 18,998 pour le compte de la succession de Mme Louisa Gert, femme décédée d'Edward Renz, il sera vendu—
Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, Chippewa, Tolédano et l'Avenue de la Louisiane [illegible] pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas [illegible] conformément à un plan de William A. Pay [illegible] architectes et voyers et déposé à la Bourse d'encan pour référence.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis et à un étage couverte en ardoises connue par le No 1075 rue Tchoupitoulas et usage comme salon de barbe et résidence [illegible] et peut produire un loyer de $30 par mois.
Conditions—Une moitié comptant et le reste à un an avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garanties, 10 pour cent comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant W. H. Pascoe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 nov—10,14,21,28—déc 5,11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A LA BOURSE D'ENCAN ARCADE—MARDI 7me jour de décembre 1886 à 12 heures P. M., en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu le 5me jour de novembre 1886, dans l'affaire No 15,190—Succession de Léonville Augustin—il sera vendu à l'encan par l'administratrice de la dite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:
Propriété connue par le numéro 233 1/2 rue St Philippe, entre Claiborne et Robertson, étant un lot (avec les améliorations qui s'y trouvent) mesurant 15 pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur à peu près de 105 pieds, entre lignes parallèles.
Condition—Comptant.
6nov—5f en 30 j.

Succession de Mme A. D. Trahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,724—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5déc—5, 7, 12.